

Annexe facultative 2 - Synthèse de la sensibilité écologique du site d'implantation — Qualification de l'enjeu environnemental

1. Contexte et méthode d'évaluation

Afin d'étayer la demande d'examen au cas par cas pour la centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Savinien (17), un diagnostic écologique « flash » combiné à une expertise pédologique de recherche de zones humides a été réalisé sur le terrain le 21 juillet 2026 par le bureau d'études spécialisé ECR ENVIRONNEMENT. Le rapport est donné en Annexe 8.1.

2. Synthèse des résultats du diagnostic de terrain

- Périmètres réglementaires et inventaires écologiques : L'emprise du projet (aire d'étude immédiate) n'intercepte aucun zonage d'inventaire ou de protection réglementaire (absence de ZNIEFF, de site Natura 2000, d'Espace Naturel Sensible ou d'APHN).
- Absence de zone humide : Les cartes de pré-localisation officielles (DREAL et PatriNat) ne recensent aucun secteur humide sur la parcelle. Les 17 sondages pédologiques réalisés sur l'ensemble de l'emprise ont confirmé l'absence totale de traces d'hydromorphie et de sols caractéristiques de zones humides selon les critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.
- Habitats végétaux et flore : L'aire d'étude est constituée exclusivement d'une prairie fauchée annuellement et de zones empierrées/remblayées à faciès rudéral. Aucun habitat d'intérêt communautaire (HIC) n'est présent sur le site. De plus, le terrain ne comporte aucun arbre ni aucune haie. Les espèces floristiques observées sont communes, non protégées et non invasives.
- Faune et fonctionnalités écologiques :
 - *Avifaune* : Les espèces contactées sont banales, ouvertes et anthropophiles. L'absence d'arbres et de bâtiments sur l'emprise exclut toute nidification d'espèces d'intérêt.
 - *Chiroptères & Mammifères* : Absence de potentiel de gîte. Le site est entièrement clôturé et jouxte une zone d'activité industrielle/agricole (silos) ainsi qu'une voie routière.

- *Amphibiens & Reptiles* : En l'absence de point d'eau, d'éléments bocagers ou de continuités végétalisées, le site présente une capacité d'accueil très défavorable.
- Continuités écologiques (Trame Verte et Bleue) : En raison du caractère clos du terrain, de la proximité immédiate du bourg, des bâtiments d'exploitation adjacents et de l'absence de haies ou de cours d'eau, le site ne constitue pas un corridor de transit préférentiel pour la faune.

3. Conclusion sur le niveau d'enjeu du projet

Au regard de l'artificialisation partielle du secteur, de la faible diversité spécifique observée et de l'absence de sensibilité patrimoniale (flore, faune, zones humides ou continuités écologiques), la bioévaluation globale menée par l'expert conclut que **l'ensemble de l'aire d'étude présente un niveau d'enjeu écologique FAIBLE** (Figure 17 du rapport ECR Environnement).

Par conséquent, l'implantation de la centrale photovoltaïque au sol sur ce site n'est pas susceptible d'engendrer d'impact notable sur l'environnement ni sur la biodiversité locale. Nous sollicitons alors une exemption d'étude d'impact pour ce projet.